

ENCLOS DE CHASSE AU PAYS DES CROQUANTS

- Dans un enclos de chasse, il est possible de chasser le gibier à poil durant le jour et toute l'année 7/7 jours.
- Toute personne avec ou sans chiens qui franchie le portail de l'enclos de chasse équivaut comme accord et signature du présent règlement
- Tarif : 80€ l'ouverture du portail pour la matinée
- 10 chiens courants maximum, chiens mordants (fox, jagd, ...) sont interdits, chiens courants uniquement
- Etre titulaire d'un permis de chasse, du timbre départemental ou national et d'une RC en cours de validité pour être inscrit sur le registre du propriétaire
- **La chasse en voiture est interdite**
- Entraînement de chiens sur sanglier ou lièvre : tout animal blessé ou tué sera dû en plus de la journée , **il sera facturé 400€ pièce pour un sanglier** et 100€ pièce pour un lièvre
- Respecter la nature qui vous accueille, elle vous le rendra : ne pas jeter de papier, cueillette de champignons interdite ainsi que tout autre produit de la nature ...
- Entraînement des chiens uniquement sur réservation
- La maison ne fait pas crédit
- Interdiction totale de tirer sur un sanglier, lièvre ou autre animal
- Interdiction totale de tirer les oiseaux migrateurs (bécasse, grive, palombe ...)
- Pas de chiens dans la maison ou autre lieu non dédié au repos du chien, **ne pas laisser les esécréments des chiens autour des batiments et cours.**
- Gilet ou Casquette fluo sont conseillés
- Toute personne dont le comportement ne correspond pas aux règles et au savoir vivre de l'enclos sera exclue
- Le propriétaire se dégage de toute responsabilités en cas de : vol, dommage aux chiens fait par un sanglier ou autre chose y compris frais vétérinaire, ainsi que tout dommage ne relevant pas de la responsabilité de l'enclos ou tous accidents de chasse.
- Un coin repos est mis à disposition dans une maison avec l'accès à la cuisine (avec vaisselle dans les placards), salon de jardin sous la terrasse ainsi qu'un barbecue, merci de laisser ce lieu propre comme en arrivant (evier et produit vaisselle, balai et serpillere sont mis à disposition si nécessaire). **Repartir avec ses déchets ménagers.** On peut user de l'alcool mais pas en abuser.
- Un chenil est aussi mis à disposition pour le confort des chiens, merci de laisser ce lieu propre comme en arrivant (un jet d'eau est mis à disposition pour nettoyer)
- Nous nous dégageons de toutes responsabilités d'accidents liés à l'étang pour toute personne pénétrant dans l'enclos, les plus jeunes sont sous la surveillance et responsabilité de leur(s) parent(s) ou accompagnateurs

NOM :

PRENOM :

DATE :

TELEPHONE :

SIGNATURE *précédée de la mention « lu et approuvé »*